

[Text]

restreindre la créativité. Mais elle ne peut garantir la réussite financière. Au mieux, elle peut aiguillonner l'esprit de risque. En dernière analyse, c'est la demande du public qui stimulera les auteurs, les investisseurs et les exploitants; et c'est la libre exploitation du marché qui constituera le facteur déterminant de la réussite et non l'intervention du gouvernement dans les échanges entre particuliers.

L'exploitation des droits d'auteur ne procure pas nécessairement un profit élevé. De fait, en partie à cause de la vaste gamme des produits offerts, les entreprises qui tirent de gros bénéfices sont plutôt rares. Les échecs n'attirent pas l'attention du public; ce sont les oeuvres à grand succès qui incitent les gens à s'adonner à la reproduction et à l'exploitation illicites des oeuvres.

• 1550

Ceux qui s'opposent à ce que la Loi sur le droit d'auteur s'applique également aux nouvelles technologies craignent que cette mesure ne devienne une entrave à la libre circulation de l'information et au droit du public de connaître et d'utiliser les oeuvres de création. Ce qu'ils oublient, c'est que l'absence d'une protection efficace prive les auteurs des redevances qui leur sont dues, et les exploitants des recettes qui leur permettent de rester en affaires. En mettant les oeuvres à la disposition du public, les entrepreneurs, tout comme les auteurs, courent des risques. Le fait de restreindre indûment les droits d'auteur, en imposant des exceptions et des licences obligatoires par exemple, pourrait bien avoir pour conséquence d'enlever une source de revenus aux auteurs et aux exploitants sans que les consommateurs n'en bénéficient pour autant.

Divers utilisateurs d'oeuvres assujetties aux droits d'auteur soutiennent par ailleurs que certaines catégories d'oeuvres devraient être accessibles à un prix minime, voire gratuitement, quand il s'agit de les exploiter à des fins publiques, par exemple dans les établissements d'enseignement. Bien entendu, les systèmes d'éducation ont pour mission de favoriser l'épanouissement culturel; mais les auteurs et les entrepreneurs également, qui n'ont pas à subventionner les éducateurs et les maisons d'enseignement.

D'autres affirment que, pour assurer aux oeuvres la plus grande diffusion possible, il faudrait en diminuer largement le prix ou les offrir à titre gracieux. Ne voit-on pas que cela entraînera inévitablement le ralentissement de la production, la fuite des capitaux, la désertion des exploitants et, ultimement, l'affaiblissement de l'activité créatrice.

Une Loi révisée sur le droit d'auteur, selon moi, équilibrera tout à la fois les intérêts des auteurs et des exploitants et ceux des usagers. La législation doit reconnaître aux auteurs des droits exclusifs sur l'exploitation de leurs oeuvres en régime de libre concurrence. Au public ensuite de choisir ce qu'il désire voir, écouter ou lire. La survie et la réussite des auteurs et des exploitants ne reposent pas sur l'intervention du gouvernement. Il n'en reste pas moins que le droit d'auteur favorise la production de livres, de films, d'oeuvres musicales et d'enregistrements sonores, et constitue le fondement économique de la créativité. Il appartient donc au gouvernement d'adopter des mesures législatives qui permettront d'harmoniser les divers

[Translation]

creativity. But copyright does not ensure economic success. At best it can stimulate the spirit of risk taking. In the final analysis, it is public demand that will stimulate authors, investors and entrepreneurs; and it is the free use of the market which is the determining factor in economic success, not government intervention in individual transactions.

Copyright does not necessarily bring large profits. In fact, partly because of the vast range of products offered, businesses which realize large profits are rather rare. Failures do not attract public attention. Rather, it is successful works which tempt individuals to engage in illicit copying practices.

Those who oppose the extension of copyright legislation to the new technologies fear that such a measure will constitute an obstacle to the free flow of information and to the public's right to know and use creative works. But what they are forgetting is that the absence of proper protection deprives authors of the royalties that are their due, and deprives entrepreneurs of the revenues that keep them in business. By making works available to the public, entrepreneurs, like authors, run certain risks. Limiting copyright unduly, such as by imposing exceptions and compulsory licences, could well have the consequence of removing a source of revenue from authors and entrepreneurs without bringing any benefits to consumers.

Some users of works subject to copyright argue that certain categories of works should be accessible at "minimal" costs—meaning no cost—when it is a question of public use, as for example in educational institutions. Clearly, part of the mission of the educational system is to help culture flourish, but this includes authors and entrepreneurs, who should not be required to subsidize educators and educational facilities.

Still others affirm that, in order to assure works the widest possible dissemination, their price should be kept as low as possible, or they should be offered free. But it is obvious that this would inevitably result in less production, the flight of capital, desertion by entrepreneurs and, ultimately, a general weakening of creative activity.

A revised copyright law must, in my view, balance the interest of authors and entrepreneurs with those of consumers. The legislation must recognize authors' exclusive rights to exploit their own works in the context of fair competition. The public then decides what to watch, listen to or read. The success or failure of authors and entrepreneurs is not determined by government intervention. In the final analysis, copyright promotes the production of books, motion pictures, musical works and recordings, and it can be regarded as the main economic basis of creativity. The government's role is to enact legislation which harmonizes diverse copyright interests, without forgetting that the law—the "rules of the game" and